

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 8 février 2022

Délibération n°2022-MAIRIE-001

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de février à 19h le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Etaient présents dans la salle :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole (pouvoir de Mme BOUNOUA Houassilla), COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

**Etaient présents en visioconférence :** DURET Laëtitia, LECOURT Didier, RAMON Guillaume, VOLPELLIERRE Stéphanie

**Absents excusés :** BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme BONICEL Carole)

M COULET Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

## Objet : AMENDES DE POLICE 2022

Nb de  
conseillers en  
exercice : 15  
Quorum : 5  
Présents : 13

Convocation le :  
01/02/2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2022, il est proposé de présenter un dossier relatif :

- au ralentissement / rétrécissement de voirie / mise en sécurité, devant les pavillons Les Bancelles et au milieu du Chemin de Parignargues (6 303€ TTC)
- à la mise en sécurité au carrefour Rue des Ecoles et Chemin de Géraucieux (26 412€ TTC)

Le montant total du projet s'élève à 35 987 € TTC (imprévus de 10% compris)

Le conseil municipal, après délibération, donne à l'unanimité tout pouvoir à Monsieur le Maire pour demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Gard pour financer ces travaux en 2022.

Pour copie conforme

Le Maire

